

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATIONROANNAIS
AGGLOMERATION63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-195

AéroportTravaux de sécurisation de l'aéroport de
Roanne

Marché avec la société CHARTIER Création

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	07 JUIN 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique et portant sur les marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'article 142 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, dispensant de procédure de publicité et de mise en concurrence préalables les marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT ;

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 prorogeant ladite dispense de publicité et de mise en concurrence jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « développement économique », plus particulièrement « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités aéroportuaires » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président une délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000€ HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est gestionnaire de l'aéroport de Roanne situé route de Combray à Saint-Léger-sur-Roanne ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite finir de clôturer l'emprise de l'aéroport de Roanne ;

Considérant que l'offre d'un montant estimatif de 46 546.16 € HT de la société CHARTIER Création apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse à la suite de la consultation de 3 entreprises ;

DECIDE

- D'approuver le marché de travaux de sécurisation de l'aéroport de Roanne, avec la société CHARTIER Création pour un montant à prix unitaires de 46 546.16 € HT ;
- De dire que ces dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget annexe « équipements de tourisme et de loisirs ».

Par délégation du Conseil communautaire,
pour le Président et par subdélégation,

Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

